

# INSTITUTION NOTRE DAME LE CLOS FLEURI

## Maternelle-Elémentaire-Collège

Etablissement catholique privé sous contrat d'association avec l'Etat

5 bis avenue Claude Augé – BP 19 – 32600 L'ISLE-JOURDAIN

Tél. : 05.62.07.37.93 - E-mail : [college.closfleuri@wanadoo.fr](mailto:college.closfleuri@wanadoo.fr)

### Année scolaire 2020-2021

#### **HORAIRES :**

L'école ouvre à 7h30 et ferme à 18h45.

Le collège ouvre à 7h45 et ferme à 18h30.

ECOLE (4j / semaine)		COLLEGE (4j ½ / semaine)
Maternelle	Elémentaire	
8h40-11h35	8h40-11h45	8h30-12h30
13h20-16h30	13h30-16h30	14h15-17h20

#### **TARIFS :**

**FRAIS DE DOSSIER (A L'INSCRIPTION) :** 80 € par enfant (à l'entrée au collège et à l'école) encaissés au dépôt du dossier et non remboursés en cas de désistement.

**FRAIS DE REINSCRIPTION :** 50 € d'arrhes par enfant encaissés au retour de la feuille de réinscription et déduits de la première facture en septembre 2020. Ces arrhes ne seront pas remboursées en cas de désistement après le 15/05/2020.

#### **SCOLARITE ECOLE ET COLLEGE (sur 10 mois)**

##### **Calcul de la contribution :**

- Revenu fiscal de référence de l'avis d'imposition 2019 (revenus 2018) / nb de parts

**Ex. :** Revenu fiscal : 24 350 € / 2.5 parts = 9 740 € Le montant mensuel de la contribution se situe dans la tranche 3.

- **FOURNIR L'AVIS D'IMPOSITION 2019 (sur les revenus 2018)** ou la photocopie des deux avis d'imposition si vous êtes en union libre, pacsés ou si vous avez une garde alternée. **Si cet avis n'est pas fourni, nous serons dans l'obligation de facturer la tranche la plus haute. Si vous ne souhaitez pas le fournir, merci de nous en informer.**

	Tranche 1 < 5 500	Tranche 2 5 501 à 9 000	Tranche 3 9 001 à 14 000	Tranche 4 14 001 à 20 000	Tranche 5 > 20 000
<b>Contribution mensuelle/enfant ECOLE</b>	51 €	59 €	63 €	69 €	76 €
<b>Contribution mensuelle/enfant COLLEGE</b>	67 €	79 €	90 €	98 €	112 €

##### **Réductions appliquées sur la contribution des fratries scolarisées dans l'institution :**

-20% pour le 2<sup>e</sup> enfant

-30 % pour le 3<sup>e</sup> enfant

gratuité des frais de scolarité à partir du 4<sup>e</sup> enfant

L'assurance scolaire et extra-scolaire, responsabilité civile, est offerte à tous les élèves (Contrat de groupe souscrit auprès de la Mutuelle St Christophe).

**MATERIEL PEDAGOGIQUE (sur 10 mois) :** Ecole : 6.60 €

Collège : 6.20 €

## RESTAURATION ECOLE ET COLLEGE (sur 10 mois)

4 jours/ Semaine	3 jours/ Semaine	2 jours/ Semaine	Prix du carnet de 10 tickets	Prix d'un ticket	Panier repas (allergie alimentaire) *
71 €	54.50 €	37.50 €	58 €	6 €	15 €/mois pour 1 enfant 10 € pour le 2 <sup>e</sup> enfant

\* S'applique uniquement aux élèves ayant un régime ou une allergie alimentaire mentionné(e) dans un PAI signé par le médecin scolaire.

Les jours choisis pour les forfaits 2 ou 3 jours/semaine sont fixes et non interchangeables.

Une déduction des frais de cantine à hauteur de 4 € par repas sera appliquée pour les voyages scolaires, les stages (exceptés ceux à l'initiative de la famille et/ou de l'élève) et les maladies au-delà de 5 jours consécutifs d'absence justifiés par un certificat médical. Aucun remboursement de repas ne sera effectué pour une absence pour convenances personnelles.

### **HORAIRE ET TARIFS DE LA GARDERIE ECOLE (forfaits mensuels) :**

Matin	7h30-8h15	15 €
Soir	16h50-17h30 *	15 €
	17h30-18h45	20 €
	16h50-18h45	25 €
Matin et soir	7h30 - 8h15 + 16h50-17h30	25 €
	7h30 - 8h15 + 16h50-18h45	35 €
Carte de garderie occasionnelle utilisable 10 fois [tarif à la journée (matin et/ou soir) quel que soit le temps passé à la garderie]		60 €

\*Les élèves qui prennent les transports scolaires et ceux qui sont pris en charge en APC (sur seule décision de l'enseignant) ne sont pas concernés par ce créneau payant de garderie.

### **Réductions appliquées sur la garderie des fratries scolarisées à l'école maternelle et primaire :**

-20% pour le 2<sup>e</sup> enfant

-30 % pour le 3<sup>e</sup> enfant

gratuité des frais de garderie à partir du 4<sup>e</sup> enfant

### **COTISATIONS VOLONTAIRES ANNUELLES :**

Par enfant au collège : Adhésion Association Sportive : 34 euros

Par famille ayant des enfants dans l'institution : Adhésion à l'APEL (Association des Parents d'Elèves) : 22.20 euros

**SORTIES PEDAGOGIQUES** : selon la classe de l'enfant et les projets proposés, une participation financière sera demandée et devra être entièrement réglée avant chaque sortie ou voyage.

### **DEDUCTION TRANSPORTS SCOLAIRES (collège uniquement)**

1 - Pour les élèves résidant dans le Gers, payant le bus au tarif plein et n'ayant pas droit à l'Allocation de Rentrée Scolaire, une déduction mensuelle de 20 € sera appliquée dès la réception du justificatif de paiement envoyé par le Service des Transports du Conseil Départemental. L'inscription doit se faire en ligne sur le site [lio.laregion.fr](http://lio.laregion.fr) à partir du mois de juin.

2 - Pour les élèves résidant dans la Haute-Garonne, une déduction mensuelle de 20 € sera appliquée dès la réception du justificatif de paiement envoyé par le Service des Transports du Conseil Départemental. L'inscription doit se faire en ligne sur le site [lio.laregion.fr](http://lio.laregion.fr) à partir du mois de juin.